

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2020

---

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N° AC35

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Quentin et M. Jean-Claude Bouchet

-----

#### ARTICLE PREMIER

À la première phrase, substituer aux mots :

« 2021-2030 en prenant en compte l'objectif de porter les dépenses intérieures de recherche et développement des administrations et des entreprises à 3 % du produit intérieur brut au cours de la décennie suivante. »

les mots :

« 2021 à 2030 en prenant en compte l'objectif de porter les dépenses intérieures de recherche et de développement à 3 % au moins du produit intérieur brut dont au moins 1 % de recherche publique au cours de la décennie suivante. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de préciser que la recherche publique doit atteindre un objectif de 1% de PIB au cours de la décennie à venir. La recherche publique doit effectivement jouer un rôle moteur dans le cadre de l'accroissement des dépenses intérieures de recherche et développement.